

L'APPEL DE GRENOBLE

La Fédération des Acteurs de la Solidarité signe l'appel de Grenoble.

L'Aprémis, en tant qu'adhérent à la FAS, se doit de relayer cet appel.

Pour célébrer les 12 ans de la loi DALO promulguée en 2007, le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées a réuni les membres du comité de suivi DALO à une réunion extraordinaire qui s'est tenue dans l'Hôtel de Ville de Grenoble le 4 mars dernier. A cette occasion, le comité a lancé l'appel de Grenoble, texte engagé et nécessaire, signé, entre autres, par la Fédération des Acteurs de la Solidarité.

Cet événement a notamment permis de mettre la lumière sur le DAHO, Droit A l'Hébergement Opposable et sa trop faible utilisation. En effet, depuis de nombreuses années, le nombre de recours DAHO est seulement de 10 000 par an, alors que plus de 140 000 personnes sont sans abri, que 15 000 expulsions ont été exécutées l'an dernier et que le Collectif des Morts de la Rue annonçait encore 566 morts en 2018.

Dans ce contexte difficile, ce chiffre est difficilement compréhensible et reflète le non accès aux droits des personnes les plus en difficulté. Il est également la parfaite illusion de l'invisibilisation d'une grande partie des personnes sans abri, illusion qu'un recensement national, réclamé par les associations et la Fédération, permettrait de mieux connaître et accompagner.

Le développement du DAHO semble passer par la formation des intervenants sociaux, des bénévoles et plus largement des associations, mais aussi des membres des Commissions de médiation, afin que les droits des personnes soient assurés et que les institutions soient mises face à leurs obligations. La Fédération des Acteurs de la Solidarité souhaite participer pleinement à la campagne nationale portée par l'Appel de Grenoble pour faire valoir les droits des personnes sans abri.

[Appel-de-Grenoble-Faire-valoir-les-droits-des-personnes-sans-abri](#)